

03 fév 2023 -16:43

Appartient à Conseil des ministres du 3 février 2023

Accord de coopération en matière d'assistance aux victimes dans la Région de Bruxelles-Capitale

Sur proposition du ministre de la Justice Vincent Van Quickenborne et de la ministre de l'Intérieur Annelies Verlinden, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'accord de coopération et un avant-projet de loi portant assentiment à l'accord de coopération en matière de coordination de l'assistance aux victimes dans la Région de Bruxelles-Capitale.

Le projet d'accord de coopération porte sur une coopération structurelle entre l'État fédéral, la Communauté française, la Communauté flamande, la Commission communautaire française et la Commission communautaire commune en matière d'assistance aux victimes, qui est une compétence mixte.

L'accord entend offrir aux victimes un accompagnement coordonné et de qualité en prévoyant un modèle de coopération, d'orientation et de renvoi entre les différents services en matière d'assistance aux victimes, de même que la reconnaissance officielle des structures de concertation existantes, basées sur les pratiques et structures en place.

Le projet d'accord de coopération et l'avant-projet de loi portant assentiment devront encore être transmis au Comité de concertation et au Conseil d'État

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Vincent Van Quickenborne, Vice-Premier ministre et ministre
de la Justice et de la Mer du Nord
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 6e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 792 99 02
contact@teamjustitie.be

Julien Vandenborre
Porte-parole (FR)
+32 475 56 44 07
julien@teamjustitie.be

Jan Van der Cruysse
Porte-parole (NL)
+32 490 57 33 88
jan@teamjustitie.be

Annelies Verlinden, ministre de l'Intérieur, des Réformes institutionnelles et du Renouveau démocratique

Rue de la Loi, 2

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 488 0511

<https://verlinden.belgium.be>

info@verlinden.belgium.be

Marie Verbeke

Porte-parole

+32 473 85 16 68

marie.verbeke@verlinden.belgium.be